

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2067 accordant une permission de quinze jours a M. Moilliet, comptable contractuel

n° 2067

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission du 17 novembre 1947 de M. Moilliet (Robert), comptable contractuel des travaux publics : Vu le contrat du 27 août 1947 de l'intéressé. notamment en son article 7 : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Moilliet (Robert), comptable contractuel des travaux publics.

Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 décembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P..H. SIRIEx.